

A pris sa pelle et fait son trou.
Et le cercueil n'aura gardé bien sa place.
Hardi le facteur et que lorsque l'envoie
Au diable ou bien je ne sais où.
Tu n'iras pas assez d'étrangers bouteille
Et d'avance accompagne la victoire certaine.
Tu gagne le maquis des îles.
Tu t'es tiré des cartes pour tous l'honneur,
T'es battu de grâce pour marquer la vérité,
T'es force pour dompter les Lances,
Et puis, tu championnent à ton fauteuil tenace,
Tu t'es rendu, tu t'es assis la menace
A tout les amis des pays.
Tu t'es alors gardé pour échapper enchainé la vérité
Qui t'a trahi mais bien au appris pour tacher
T'es îlots et tes malles fourrées.
Aujourd'hui tu te tires dans le bac aux ordres
Ta revanche d'aujourd'hui te sembler due
Mais tu t'es vaincu sans morts
Songes au banquet, aux beuveries, aux bons de
Te voilà, bâtie dans la périr.
L'heure du châtiment est sonnée.
Adieu, pauvre Wagon, tombé couvert de mépris
Laisse le gouvernement et descendre de la montagne
On t'envoie au berger.
Action de tous les hommes qui fut too audace;
Sous ton nom Wagon; bonnes grande tasse,
Au deux éclats de; De profondeur.
C'est également on va rire si ça continue.
S. DUBUS.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'abondance des matières nous oblige, à notre grand regret, à remettre demain notre intéressant feuilleton
LA GRANDE FILIBUSTE.

Encore une triste affaire de meurtre

Le nommé Vandoeuvre Henri, âgé de 38 ans, tisserand, demeurant rue de France, 106, a été arrêté hier dans la matinée pour attentat à la pudent sur la peine de 7 ans.

L'ignoble personnage a été éconduit au dépôt du 1er arrondissement à la disposition de M. le commissaire de police en attendant son transfert à Lille.

Strange trouvaille funèbre

Hier matin, deux terrassiers Poquet et Amable et Marceau Edouard, en creusant une citerne dans la propriété de M. Jourdin, charcutier, rue Saint-Georges, ont découvert un crâne humain.

Ce crâne paraît très ancien et on croit reconnaître à la partie antérieure la trace d'une balle.

Tout fait suppose une victime des guerres de la fin du siècle dernier.

Violences

Dans le courant de cette semaine un ouvrier tisserand, nommé Denis Toussaint, se présentait chez MM. Segard, tisseurs à Lagny, rue d'Ivry, où il était embauché.

Le bout de quelques heures, le travail

ne s'est semblé pas assez avantageux, il s'est fait demander son compte, qui lui fut refusé, la maison ne régnant ses ouvriers que le samedi.

Denis, qui se présentait donc pour recevoir ce qu'il avait gagné.

La somme qu'il lui présentait ne lui semblait pas suffisant, il en fit la remarque qui fut mal accueillie.

Denis eut le droit d'être à bout d'arguments, de se livrer à des votes de fait, à vis de M. J.-B. Segard qu'il tisseras et frappa à coup de pieds et de poings.

Cette façon d'agir lui valut une arrestation immédiate et un mise à la disposition

de monsieur le commissaire du 2^e arrondissement.

Exploits d'ivrogne

Hier matin, le nommé Duguignan, Henri, ouvrier, démenaçant à titre de logement M. Lais, Achille, cabaretier, rue Décembre, 219, rentrait chez ce dernier dans un état déréglé complètement.

Il avoua avoir dépensé le montant de sa pension et de pourvoir conséquemment payer.

Observation: il ayant été fait par M. Lais qu'il eut à aller loger là où il avait laisse son argent à cette fin et faire et pretendrait être hébergé quand même.

Devant cette exigence exprimée en termes trop énergiques M. Lais le rappela au agent qui arrivait et mit à la disposition de M. le commissaire de 3^e arrondissement le sud de la ville.

Le résultat fut que l'agent qui arrivait et mit à la disposition de M. le commissaire de 3^e arrondissement le sud de la ville.

Ces paroles ont produit une vive impression sur l'assemblée mais néanmoins quelques cris de rire la grève ne sont faites entendre.

Après entente il a été décidé que les ouvriers seraient tous consultés par un référendum. On votera samedi, à 3 heures du soir, et les ouvriers d'Ostricourt auront à se prononcer à l'embret pour ou contre la reprise du travail. Le vote aura lieu sous enveloppes cachetées.

Samuel Rostaen a compté seulement 26 ouvriers au travail sur 510. Aucun incident a signaler.

1 DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

(De nos correspondants particuliers)

GRÈVE DE MINEURS

OSTRICOURT, 29 février

Dans la journée des vendredis délégués de la compagnie des mines d'Ostricourt, MM. Michet, agent général, Colombe, ingénieur en chef, Homblé, ingénieur; Piével, géomètre et Iluzec, chef portion et les délégués ouvriers MM. Delvigne, Lejeune, Dumet, Monck et Petit, tous mineurs, se sont réunis sous la présidence du secrétaire de la section de Ostricourt. La section a déclenché la grève unaniment sur le taux des salaires dans les gravières de nos dépendances d'augmentation, augmentation que la compagnie déclare ne pouvoir consigner.

Une assemblée n'a pu s'élaborer et un procès-verbal de nos-conciliation a été dressé.

La réunion

Le nombre de 500 environ, les grévistes sont réunis vendredi soir à Oignies.

L'ouvrier Delvigne a commencé par rendre compte de la tentative de conciliation qui avait eu lieu dans la journée, puis il a fait entrevoir la gravité de la situation.

Le député Lancendia qui avait aussi appelé par télégramme un peu en arrière la partie donnant des conseils très sages aux grévistes. Il recommandait au chef d'exploitation de toucher bon nombre d'entre vous, mais je constate aussi la situation particulièremment difficile dans laquelle se trouve la Compagnie d'Ostricourt.

Avant de prolonger le chômage, pesez bien vos décisions, consultez-vous, car dit Lancendia, je ne suis pas venu ici pour vous conseiller, la situation est trop délicate.

Ces paroles ont produit une vive impression sur l'assemblée mais néanmoins quelques cris de rire la grève ne sont faites entendre.

Après entente il a été décidé que les ouvriers seraient tous consultés par un référendum. On votera samedi, à 3 heures du soir, et les ouvriers d'Ostricourt auront à se prononcer à l'embret pour ou contre la reprise du travail. Le vote aura lieu sous enveloppes cachetées.

Samuel Rostaen a compté seulement 26 ouvriers au travail sur 510. Aucun incident a signaler.

LE MINEUR HORNEZ

LILLE, 29 février

M. le député Rostaen, vient dans un laboutie à l'adresse de la lettre ci-dessous à M. le Ministre de la Justice.

Monseigneur Ministre,

Il y a actuellement, dans la prison de Mazas, la compagnie des madriers-heureurs, un brave homme qui a connu le crime de tuer; Vive la France, il a été condamné à 15 ans de réclusion à la force du Palais-Bourbon.

Il professe un cri, et un malheur qui a nom Hornez, Palme, et qui a d'autre horre que d'attire sur lui l'attention des pouvoirs publics.

Hornez contracté, le 6 mai 1890, aux mines de Lens, une blessure qui le mis dans l'impossibilité absolue de faire aucun travail.

La compagnie des mines de Lens, au service de l'agent qu'il avait travaillé pendant 13 ans, lui donna une indemnité durant trois mois.

Il a été arrêté à l'audience de l'arrondissement de Roubaix, et devant la Cour de cassation qui l'a renvoyé à la chambre des députés pour amender sa requête et son recours au remplacement du juge d'instruction.

J'espere, Monsieur le Ministre, qu'il me suffira de signaler bavardement le cas du sieur Hornez pour qu'il soit mis fin à la triste situation qui lui est faite.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments dévoués.

E. BASLY.

Les Votes de nos représentants

Nous commençons ce dont nous répartissons, à la séance du 27 février, les voix des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le sens suivant:

1. L'ajournement de la question de M. Pontbriand au sujet de la lutte de M. Combelles. La Chambre a répondu l'ajournement pour 260 voix contre 180.

2. Que l'étude du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

3. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

4. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

5. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

6. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

7. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

8. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

9. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

10. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

11. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

12. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

13. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

14. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

15. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

16. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

17. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

18. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

19. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

20. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

21. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

22. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

23. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

24. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

25. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

26. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

27. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

28. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

29. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

30. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

31. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

32. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

33. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

34. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

35. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

36. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

37. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

38. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

39. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

40. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

41. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

42. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

43. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

44. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

45. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

46. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

47. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

48. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

49. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

50. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

51. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

52. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

53. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

54. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

55. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

56. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

57. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.

58. Que l'ordre du jour par le simple propose à la suite de l'interpellation sur la lettre de M. Combelles.</